

Citoyenneté et territoires (suite)

Date : 19 février 2018

Je reçois ce 19 février le [compte-rendu](#) (cliquer pour lire) de « l'atelier en sous-groupe » qui a suivi la présentation des « *Regards croisés* » des Départements d'Ille-et-Vilaine et de Haute-Garonne sur le thème : « *Citoyenneté et territoires : comment faire vivre la participation citoyenne à l'échelle d'un territoire* », dans le cadre des « *Premières assises nationales de la citoyenneté* » qui se sont tenues à Rennes les 19 et 20 janvier dernier.

Je comprends qu'il ait été particulièrement difficile à rédiger.

J'ai décrit [ICI](#) (cliquer pour lire) l'étonnante composition des 2 malheureuses tables de 6 personnes constituant ledit atelier.

J'observe à présent le traitement très différent de la production de ces 2 tables.

De la première table, autour de laquelle se trouvait notamment une professionnelle de la communication régulièrement appointée par le Département sur différentes missions, est rapportée une contribution écrite structurée... comme si elle avait pu être rédigée en séance et remise aux organisateurs.

Je me tenais à 2 mètres : vous me permettez d'en douter.

De la seconde table, autour de laquelle je me trouvais en compagnie d'une conseillère départementale, de l'ancien Président du Conseil général, d'un responsable associatif ne cachant pas sa proximité avec ce dernier et d'un couple cantepien (nous n'étions donc que 3 citoyens « ordinaires »), il est rapporté que « *l'ensemble des contributions écrites des participant.e.s présent.e.s à cette table n'a pas pu être récolté, car il.elle.s les ont emportées.* »

De là découle que ce qui est rapporté de la contribution de cette table tienne en 2 fois moins de caractères que Twitter en autorise aujourd'hui... ;-)

Il est toutefois indiqué que « *des post-it émettant plusieurs souhaits à l'égard du Département d'Ille-et-Vilaine ont, par ailleurs, été collectés sur l'une des tables* », et leur contenu mentionné.

En réalité, il n'a jamais été demandé aux participants de laisser des contributions écrites, et sans que ceci ait été demandé je suis apparemment le seul à avoir laissé sur la table les post-it que j'avais griffonnés pour me servir de pense-bêtes.

Dans mon intervention, j'étais parti d'un élément très consensuel qui est qu'en matière de participation citoyenne, il faut en effet nécessairement aller au-delà de la simple information...

comme cela venait d'être brillamment affirmé.

Mais encore faut-il disposer de l'information !!!...

J'avais donc développé 5 souhaits concrets et précis, que je renouvelle à l'identique :

1. le souhait qu'à l'instar de ce qui se passe pour la Ville de Rennes et pour la Région Bretagne, les assemblées plénières du Conseil départemental soient diffusées en direct et disponibles en différé, ou qu'à défaut les enregistrements audios soient immédiatement disponibles, ou qu'à défaut encore la retranscription écrite des débats dont la validation prend actuellement environ 6 mois intervienne au maximum sous quelques jours
2. le souhait que soit largement amélioré le droit d'accès aux documents administratifs, en commençant par la publication légale sur de nombreux supports des coordonnées de la PRADA (personne responsable de l'accès aux documents administratifs), en sachant bien que l'ouverture au citoyen est une question de culture et que la culture de ce Département n'est certainement pas une culture de la transparence
3. le souhait que le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine s'inspire du site internet du Département de la Haute-Garonne pour faire en sorte qu'au-delà de la diffusion des informations légales (qui n'est d'ailleurs pas assurée aujourd'hui : en 2018, on attend toujours par exemple la publication du compte administratif 2016), ce site s'apparente à l'avenir à un outil d'échange avec les citoyens plutôt qu'à un site de communication institutionnelle d'inspiration propagandiste, en outre extrêmement mal tenu
4. le souhait d'un engagement du Département qui soit beaucoup plus franc en ce qui concerne l'Open Data (notamment dans le domaine des marchés publics), tant il est vrai que la collectivité ne cesse de traîner des pieds sur ce sujet
5. le souhait d'une clarification de la posture des élus de toutes obédiences en ce qui concerne la diffusion des décisions des instances, pour éviter au citoyen le sentiment de ne disposer que d'informations parcellaires et partisans, via la toile et en particulier via les réseaux sociaux, dans les domaines où devrait prévaloir l'information institutionnelle.

J'attends impatiemment de voir si l'un ou l'autre de ces souhaits est susceptible d'être pris en considération, discuté si besoin et si possible exaucé.

Je le prendrai à mon échelle comme un indicateur de l'utilité de la participation du Département d'Ille-et-Vilaine aux "Premières assises nationales de la citoyenneté", mais aussi comme un indicateur de l'utilité de ma propre participation à ces mêmes assises.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

